

GUIDE DE LA PETITE ENFANCE



Ville de
Tournefeuille





À Tournefeuille, nous sommes pleinement engagés, élus et agents municipaux, en faveur du bien-être des enfants et de leurs familles. Les politiques de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse constituent d'ailleurs chaque année le premier budget de la collectivité.

La recherche d'un mode de garde peut être une situation stressante et complexe. Conscients de l'importance pour les parents d'être guidés et accompagnés dans cette nouvelle étape, nous avons souhaité créer ce guide de la petite enfance. Il est conçu pour vous aider à identifier les différents modes de garde et pour vous offrir des conseils pratiques sur les activités permettant l'épanouissement de vos enfants dans notre belle ville de Tournefeuille.



Vous pouvez compter sur nous pour offrir à nos jeunes tournefeuillais les meilleures conditions d'accueil.

Avec tout mon dévouement,

FRÉDÉRIC PARRE

Maire de Tournefeuille
Vice-président de Toulouse Métropole

SOMMAIRE ⁷

À CHACUN SON MODE
DE GARDE 4

ASSISTANT(E)S
MATERNEL(LE)S 10

CARTE
DES STRUCTURES 16

S'INSCRIRE 7

L'ACCUEIL
EN CRÈCHE 12



Ce guide est édité par la Ville de Tournefeuille - Directeur de la publication : Frédéric Parre / Conception de la maquette : Laurent Cohen / Directrice de la communication, rédaction et réalisation : Stéphanie Haesen / Crédit photos : Guillaume Fraysse / Imprimé par Reprint / Juin 2026

À CHACUN SON MODE DE GARDE

Trouver le mode de garde idéal pour son jeune enfant est une étape importante. La Ville de Tournefeuille propose diverses solutions pour un accueil régulier ou occasionnel afin de répondre aux besoins des familles.



ESTIMER LE COÛT DE LA GARDE

Selon le mode de garde que vous choisirez, le tarif sera différent.

Si vous optez pour un accueil individuel par une assistante maternelle indépendante

+ Tarif horaire proposé par l'assistante maternelle, plafonné par la Caisse d'allocations familiales

Si vous optez pour une garde d'enfant à votre domicile

+ Vous employez directement la personne ou vous passez par l'intermédiaire d'un prestataire de service. Le tarif horaire sera basé sur le SMIC horaire en vigueur.

Si votre enfant est gardé dans une crèche collective (crèche municipale ou crèche associative)

+ Barème de participation des familles fixé par la Caf, comprenant les couches et les repas. Ce barème comprend un plancher et un plafond.

CHOISIR UN MODE DE GARDE SELON SES BESOINS ET SES CONTRAINTES DE VIE

Pour choisir le mode de garde qui correspond au mieux à votre organisation personnelle, il vous faut prendre en compte différents critères :

- Votre organisation familiale et professionnelle : avez-vous des horaires atypiques (très tôt le matin, tard le soir, des horaires étendus) ? Travaillez-vous le week-end ou avec des jours qui varient selon les semaines ?
- Vos souhaits éducatifs : chaque structure collective a par exemple un projet d'établissement
- Les temps de trajet depuis votre domicile et/ou votre lieu de travail et celui de votre conjoint
- Votre budget
- Les possibilités d'accueil (individuel et/ou collectif) sur votre commune et à proximité

LE SAVIEZ-VOUS ?

DES AIDES ET DÉDUCTIONS FISCALES PEUVENT VOUS ÊTRE VERSÉES SELON LE MODE DE GARDE CHOISI

- Complément Mode de Garde (CMG) : la Caf vous verse le CMG pour l'accueil individuel ou la garde à domicile. Il existe des tranches d'aide en fonctions des revenus du foyer. Démarche à réaliser auprès de la Caf.

- Prestation de Service Unique (PSU) : versée directement à l'établissement. la famille règle uniquement la participation familiale selon un barème établi par la Caf.

- Profitez d'un crédit d'impôt jusqu'au 6 ans de votre enfant à hauteur de 50% des sommes versées dans la limite des plafonds décidés par l'administration fiscale.

UN OUTIL POUR VOUS AIDER

Sur le site monenfant.fr, vous pourrez :

- calculer le coût d'une place en crèche
- connaître le montant des aides auxquelles vous aurez droit selon vos revenus et le mode de garde choisi
- et de nombreuses informations pour vous accompagner dans votre parentalité.

POUR VOUS ACCOMPAGNER

LE SERVICE PETITE ENFANCE POUR LES MODES DE GARDE COLLECTIFS

La Direction de la Petite enfance vous accueille sur rendez-vous pour vous offrir une information complète sur tous les modes d'accueil publics ou privés existants sur la commune, en prenant en compte votre situation familiale et professionnelle. La coordinatrice du service petite enfance a pour mission de :

- vous informer sur les différents modes d'accueil collectifs existants
- vous conseiller et répondre à vos questions concernant l'accueil de votre enfant.(accueil, contractualisation, projets des structures,...)

+ Service Petite Enfance situé à la Mairie Annexe, 7 impasse Max Baylac. Permanence d'accueil : par téléphone au 05 62 13 21 65. RDV du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 ; le vendredi de 8h30 à 12h30.

LE RELAIS PETITE ENFANCE (RPE) POUR LES MODES DE GARDE INDIVIDUELS

Le RPE est un lieu d'accueil, d'informations, d'échanges, de rencontres et d'animations à destination des assistant(es) maternel(les) indépendantes ou garde à domicile, parents et enfants. Il est chez une assistante maternelle ou la garde à domicile.

Ses missions sont :

Pour les parents et futurs parents : vous informer sur les différents modes d'accueil individuels existants , vous accompagner dans votre rôle de parents employeurs dans le cadre d'un contrat avec un(e) assistant(e) maternel(le), vous conseiller et répondre à vos questions concernant l'accueil de votre enfant.

Pour les enfants : Des temps collectifs sont proposés aux enfants accompagnés de leur assistant(e) maternel(le) ou garde à domicile au sein du RPE. Ils leur permettent de partager des moments avec d'autres enfants et d'autres adultes dans des espaces de jeux adaptés à leur âge ; d'être dans un lieu de socialisation afin de préparer la vie en collectivité ; de participer à des ateliers d'éveil (manipulations, psychomotricité, musique, lecture...); de bénéficier d'animations ponctuelles : sorties, spectacles...

+ Relais Petite Enfance situé au 3, boulevard Alain Savary. Permanence d'accueil : par téléphone, mails ou sur RDV du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30

VOUS CHERCHEZ UN MODE D'ACCUEIL POUR VOTRE ENFANT

DÈS LE 4^É MOIS DE GROSSESSE, PRENEZ RENDEZ-VOUS
au 05 62 13 21 65 ou par mail : cpe@mairie-tournefeuille.fr

MODE DE GARDE COLLECTIF

Vous êtes reçu par la coordinatrice de la Petite enfance qui vous présente les différentes structures d'accueil collectif.

Pour ce rdv, il vous faut télécharger, remplir et transmettre la fiche de préinscription disponible sur : mairie-tournefeuille.fr/mon-quotidien/famille/0-3-ans

Vous recevrez une réponse par mail. Si la réponse est positive à la suite des commissions d'attribution qui se tiennent en février et en avril, vous recevrez une simulation de tarif horaire.

Si votre enfant n'est pas né au moment de la préinscription, il vous faudra transmettre la copie intégrale de l'acte de naissance dans le mois qui suit sa naissance.

MODE DE GARDE INDIVIDUEL

Vous êtes reçu par le Relais Petite Enfance qui vous adresse notamment la liste des assistantes maternelles.

Vous trouvez une assistante maternelle parmi la liste fournie par le Relais Petite enfance.

Découvrez
les différents
modes d'accueil
pour votre enfant



CHEZ UNE ASSISTANTE MATERNELLE

Pas de place en crèche ? Une centaine d'assistantes maternelles sont réparties dans les différents quartiers de la commune. À tout moment de l'année, des assistantes maternelles sont disponibles pour garder votre enfant, quel que soit son âge.



「 CHIFFRE
CLÉ 」

DE 1 À 4

Nombre d'enfants
par assistante maternelle

QU'EST-CE QU'UN(E) ASSISTANT(E) MATERNEL(LE) ?

Un(e) assistant(e) maternel(le) est un(e) professionnel(le) de la petite enfance qui accueille l'enfant à son domicile, de façon non permanente, moyennant une rémunération. Il/elle travaille en collaboration avec les parents pour assurer le bien-être et le développement des enfants dont il/elle a la responsabilité.

Cette personne a reçu un agrément du Conseil Départemental et a suivi une formation justifiant de ses capacités pour exercer ce métier et d'un lieu offrant des conditions d'accueil et de sécurité adaptées aux jeunes enfants. Le Conseil Départemental (service PMI) assure le suivi et le contrôle de son activité.

L'assistant(e) maternel(le) agréé(e) peut accueillir jusqu'à 4 enfants. Il/elle assure l'accueil, le développement global, l'éveil, la santé et la sécurité des enfants qui lui sont confiés. Ainsi, tout au long de la journée, l'assistant(e) maternel(le) accompagne l'enfant dans son évolution en restant à l'écoute de ses besoins. Il/elle peut également participer, avec les enfants, aux différentes activités organisées par le Relais Petite Enfance (RPE).

Les assistant(e)s maternel(le)s sont directement embauché(e)s par la famille. Pour l'embauche d'un(e) assistant(e) maternel(le) agréé(e), le parent devient alors employeur et perçoit des aides financières de la Caisse d'Allocations Familiales, quelles que soient les ressources de la famille (taux d'effort appliqué en fonction des ressources) ainsi que des avantages fiscaux. Un contrat de travail est rédigé entre l'employeur et le/la salarié(e).

Le métier d'assistant(e) maternel(le) requiert des compétences relationnelles, éducatives et organisationnelles.

LA VILLE EN SOUTIEN AUX PROFESSIONNELS DE L'ENFANCE

Pour les assistant(e)s maternel(le)s, le Relais Petite Enfance de la Ville de Tournefeuille :

- informe sur la profession et sur les droits et devoirs en tant que salarié du particulier employeur
- met en relation avec les familles en recherche de mode de garde
- permet le développement de nouvelles compétences et l'enrichissement de leur pratique grâce à la formation continue, à des réunions ou à des temps d'échanges entre assistantes maternelles. (conférences à thème, débats, analyses des pratiques...)
- organise des temps d'ateliers collectifs et contribue à la socialisation des enfants au travers d'activités ludiques, motrices, d'éveil sonore, de chants, lectures,...
- et permet de bénéficier gratuitement d'un prêt de livres professionnels et d'ouvrages à destination des enfants.

LE SAVIEZ-
VOUS ?

Vous n'êtes pas limités à la commune de Tournefeuille pour choisir votre assistante maternelle.

Vous pouvez par exemple choisir d'employer une assistante maternelle à proximité de votre entreprise.

EN STRUCTURE COLLECTIVE

La Ville dispose aujourd'hui de 245 places agréées pour répondre aux besoins d'accueil des enfants de moins de 4 ans non scolarisés, et jusqu'à 6 ans pour les enfants porteurs de handicap.

QU'EST-CE QU'UNE STRUCTURE MULTI ACCUEIL COLLECTIVE ?

Elle assure l'accueil des enfants de moins de 4 ans ou jusqu'à 5 ans révolus pour les enfants en situation de handicap durant les périodes d'activités de leurs parents afin de permettre à ceux-ci de concilier leur vie professionnelle et leur vie familiale. Chaque structure travaille en collaboration avec le service de Protection Maternelle et Infantile du Conseil Départemental et la Caisse d'Allocation Familiale de la Haute Garonne. Une structure collective bénéficie d'une autorisation de fonctionnement délivrée par le Président du Conseil Départemental après avis du Maire de la commune de Tournefeuille et avis d'ouverture. L'accueil du jeune enfant consiste à prendre régulièrement ou occasionnellement soin d'un ou de plusieurs jeunes enfants à la demande de leurs parents ou responsables légaux en leur absence ou, en tant que de besoin ou de manière transitoire, en leur présence. Chaque structure possède un projet de fonctionnement, un règlement de fonctionnement qui veille à intégrer les 10 axes de la charte nationale d'accueil du jeune enfant ainsi que le référentiel d'accueil du jeune enfant.

LES DIFFÉRENTS MODES D'ACCUEIL PROPOSÉS

L'accueil est régulier :

- Lorsque les besoins sont connus à l'avance et sont récurrents sans durée minimale imposée. Les enfants sont connus et inscrits dans la structure selon un contrat établi entre les parents et celle-ci sur la base d'un nombre d'heures mensuelles, d'un nombre de jours par semaine. Le contrat d'accueil est signé pour une durée d'un an maximum. Il peut donc couvrir une période inférieure.

L'accueil est occasionnel :

- Lorsque les besoins ne sont pas connus à l'avance. Ils sont ponctuels et ne sont pas récurrents. L'enfant est déjà connu de l'établissement (il y est inscrit et l'a déjà fréquenté) et a besoin d'un accueil pour une durée limitée, ne se renouvelant pas à un rythme régulier prévisible d'avance.

L'accueil est exceptionnel ou d'urgence :

- Lorsque qu'un enfant n'a jamais fréquenté la structure et pour lequel les parents, pour des motifs exceptionnels, souhaitent bénéficier d'un accueil en urgence uniquement.

LES ENGAGEMENTS DE LA VILLE AU SEIN DES STRUCTURES MUNICIPALES

UN ENCADREMENT PROFESSIONNEL DE QUALITÉ

Les enfants sont accompagnés par des professionnels de la petite enfance (auxiliaires de puériculture, éducateurs de jeunes enfants, infirmières puéricultrices...) et des personnels d'animation.

Dans chaque structure, ces équipes pluridisciplinaires utilisent leurs compétences, dans le cadre d'un projet éducatif commun pour répondre aux besoins individuels des enfants accueillis :

- en respectant l'individualité et le rythme de l'enfant, en lui permettant de s'épanouir et de développer ses potentialités, en vivant des expériences motrices, sensorielles et créatrices en favorisant son autonomie
 - en lui permettant de se familiariser à la vie en groupe et aux règles qui en découlent
- Tout ceci en assurant la sécurité psychologique et physique de l'enfant.

UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ

Les menus des repas servis aux enfants sont élaborés par la cuisine centrale et soumis à l'avis d'une diététicienne qui en contrôle l'équilibre alimentaire et nutritionnel. Chaque repas est composé à plus de 70% de produits labellisés et 40% des produits issus de l'agriculture biologique. Les viandes de volaille achetées ne sont plus surgelées mais fraîches. Le poisson est issu de la pêche durable. Les viandes bovines et ovines proviennent d'élevages locaux et la pain est fabriqué par un artisan boulanger tournefeuilleillais.

Les menus sont affichés dans la structure et/ou sur le portail familles. Des sigles associés à certains aliments permettent de préciser leur provenance (bio, pêche durable, viande française, produits de saison).

L'ÉGALITÉ DES GENRES

Les enfants de 0 à 3 ans ne sont encore pas marqués par des stéréotypes de genres, mais sont à l'âge où ils construisent leur identité tant physique, biologique que sociale. La Ville de Tournefeuille sensibilise les agents de ses structures à une éducation non genrée. Par exemple, les professionnels de la petite enfance font attention à ne pas inciter les enfants à des activités selon leur genre. Le Relais Petite Enfance est labellisé «Egali relais» depuis 2023.

LE DISPOSITIF AVIP

Destiné à favoriser l'accès à l'emploi des parents ayant des enfants de moins de 3 ans avec un besoin d'accueil, le dispositif Avip permet aux familles de bénéficier d'une place d'accueil et d'un accompagnement personnalisé, sur une durée de 6 à 12 mois. Ce dispositif Avip fait partie intégrante de son projet de territoire et de la Convention Territoriale Globale, signée avec la Caf de la Haute-Garonne. Les crèches L'île aux bambins, Moulin Câlin et Graine de Lutins ont mis en place le dispositif Avip.

DU CÔTÉ DES CRÈCHES MUNICIPALES

Toute préinscription doit se faire auprès de la Direction Petite enfance de la Ville de Tournefeuille.

CRÈCHE MULTI-ACCUEIL L'ÎLE AUX BAMBINS

Située au 8, rue Georges Sand
05 62 48 91 57
crecheileauxbambins@mairie-tournefeuille.fr
Crèche ouverte du lundi au vendredi de 7h45 à 18h45
(hors jours fériés et fermetures annuelles)
Capacité d'accueil : 40



CRÈCHE MULTI-ACCUEIL GRAINE DE LUTINS

Située au 3, boulevard Alain Savary
05 61 86 38 92
grainedelutins@mairie-tournefeuille.fr
Crèche ouverte du lundi au vendredi de 7h45 à 18h45
(hors jours fériés et fermetures annuelles)
Capacité d'accueil : 55



CRÈCHE MULTI-ACCUEIL MOULIN CÂLIN

Située au 6, rue Jean Mermoz
05 34 52 19 19
crechemoulincalin@mairie-tournefeuille.fr
Crèche ouverte du lundi au vendredi de 7h45 à 18h45
(hors jours fériés et fermetures annuelles)
Capacité d'accueil : 66



DU CÔTÉ DES CRÈCHES PARTENAIRES PRIVÉES

Elles sont organisées de la même manière que les établissements publics (personnel, encadrement, tarification) et sont subventionnées par la Caf.



TOURNEFEUILLE EN HERBE

Une structure située au 52, chemin Fourmolis
05 61 30 30 85
crecheteh@gmail.com – creche.tournefeuille.free.fr
Ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30
(hors jours fériés et fermetures annuelles)
Capacité d'accueil : 28

LES P'TITS BOUTS DU TOUCH

Située au 101, rue de Belbèze
06 30 11 97 19
les.ptits.bouts.du.touch@wanadoo.fr
Crèche ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 19h
(hors jours fériés)
Capacité d'accueil : 50



VALENTINS VALENTINES

Située au 299, chemin de Tucaut – Cugnaux
05 34 57 56 75
Crèche ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h45
(hors jours fériés et fermetures annuelles)
10 places réservées pour les enfants de Tournefeuille
sur les 40 places de la structure

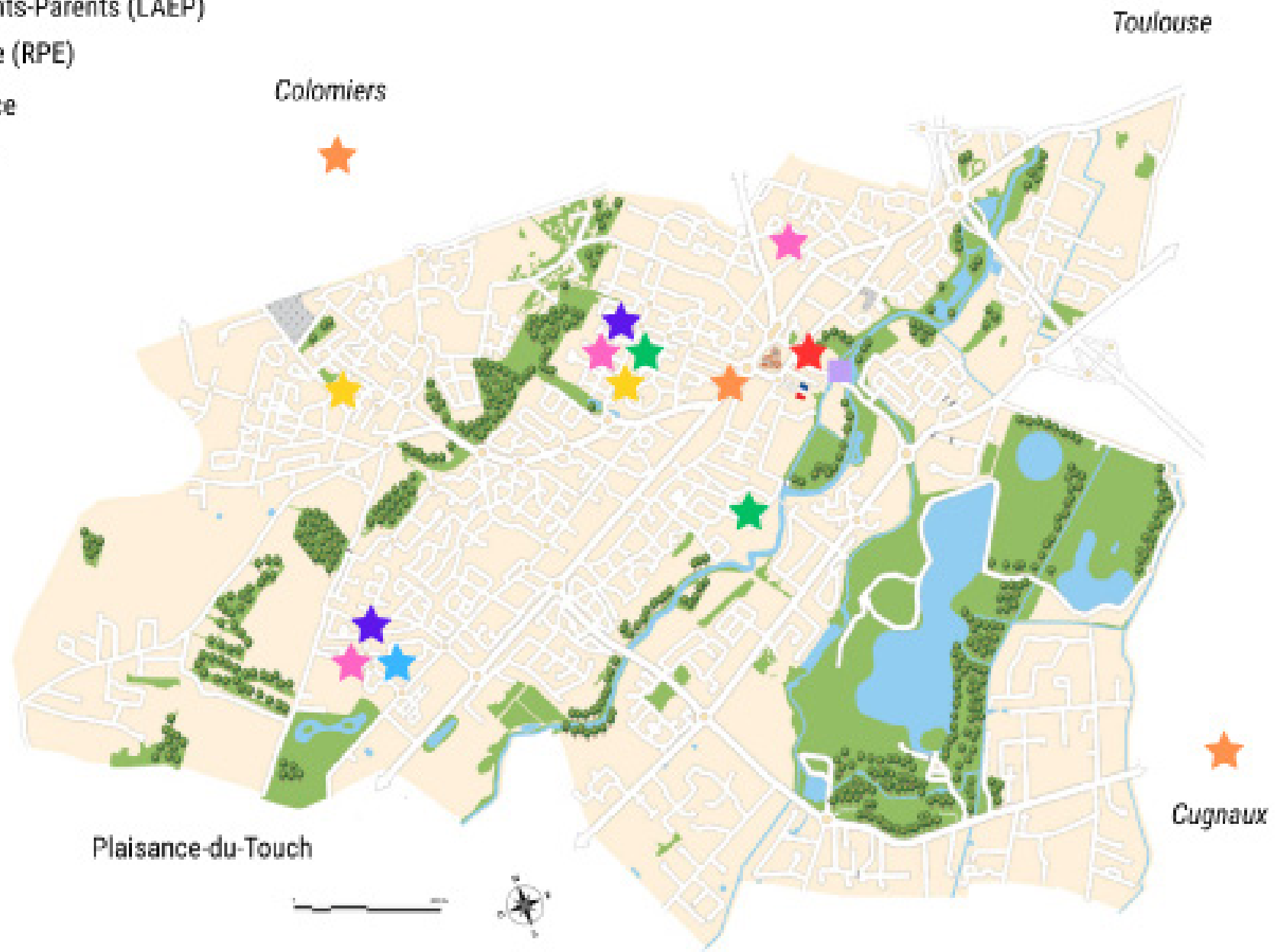
COULEURS D'ÉVEIL

Située au 18 bis, avenue du Louron - Colomiers
05 61 61 51 84 – contact@couleursdeveil.fr
Ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 19h
(hors jours fériés et fermetures annuelles)
10 places réservées pour les enfants de Tournefeuille
sur les 40 places de la structure



VOS LIEUX RESSOURCES

- ★ Crèche multi-accueils municipales
- ★ Crèches collectives privées
- ★ Lieux d'Accueil Enfants-Parents (LAEP)
- ★ Relais Petite Enfance (RPE)
- ★ Service petite enfance
- ★ Maisons de quartier
- ★ Ludothèques
- Médiathèque
- Mairie



SE RENCONTRER, ÉCHANGER, SE FAIRE ACCOMPAGNER

Il existe de multiples façons de vivre sa parentalité. La Ville de Tournefeuille vous propose des lieux pour que vous puissiez vous rencontrer entre parents, échanger mais également de vous faire accompagner dans votre parentalité par des professionnels.

LE LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS (LAEP)

Le LAEP est un espace convivial gratuit, qui accueille de manière libre et sans inscription des âgés de moins de 6 ans, accompagnés de leurs parents ou d'un membre de leur famille. Cette structure, adaptée à l'accueil de jeunes enfants, constitue un espace de jeu libre pour les enfants et un lieu de parole pour les parents. Elle est ouverte sur des temps déterminés par des accueillants (professionnels et/ou bénévoles) formés à l'écoute et garants des règles de vie spécifiques à ce lieu.

Le LAEP est souvent un premier lieu de sociabilité pour l'enfant. Il lui permet de développer sa créativité, son rapport à lui-même, aux autres et au monde. Il constitue de ce fait un espace d'épanouissement pour l'enfant et le prépare à la séparation avec son parent, ce qui facilitera ensuite une meilleure conciliation entre vie familiale, vie professionnelle et vie sociale pour les parents.

Le LAEP favorise également les échanges entre adultes. Il a pour objectif de prévenir ou de rompre l'isolement d'un certain nombre de familles, isolement qui peut être géographique, inter-générationnel ou culturel.

- +** **Horaires d'ouverture :**
Lundi de 9h à 12h à Le Quai, 37 allée des Sports; et de 15h à 18h à la Maison de quartier Pahin, 2, boulevard Goya
Mardi de 9h à 12h : Maison de quartier Quéfets, 1, boulevard Savary
Jeudi de 9h à 12h à l'Espace parentalité, Maison de quartier Paderne, 8, rue Paul Valéry ; puis de 15h à 18h à la Ludothèque à la Maison de quartier Paderne au 8, rue Paul Valéry
Plus d'infos auprès du LAEP au 05 61 06 29 12 - 06 79 71 30 72

DES PERMANENCES AU SEIN DE L'ESPACE PARENTALITÉ

- Consultation gratuite d'une psychologue de l'École des Parents et des Éducateurs (EPE), le jeudi de 13h15 à 17h15 des semaines paires, sur rendez-vous au 05 61 06 08 55
- Consultation d'un médiateur familial du Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles (CIDFF), le lundi une fois par mois, sur rendez-vous au 05 61 06 08 55
- Permanences du CIDFF : Le Centre d'Information des Droits des Femmes et de la Famille (CIDFF) organise des permanences à destination de toute personne victime de violences morales ou physiques les 2ème et 4ème lundis du mois, de 14h à 17h, sur rendez-vous à prendre au 05 34 31 23 31.

- +** **Ces permanences sont uniquement sur rendez-vous.**
Espace Parentalité de la Ville de Tournefeuille, situé place Léopold Sédar Senghor, 8 rue Paul Valéry

UNE LUDOTHÈQUE POUR APPRENDRE PAR LE JEU

Tournefeuille compte 3 maisons de quartier qui sont des lieux conviviaux d'accueil, d'information, d'échanges et de rencontres. Les familles sont accueillies pour jouer sur place : jeux de société, jeux d'imitation, jeux pour les tout-petits...

Une ludothèque est aménagée au sein de la Maison de quartier de la Paderne qui reçoit régulièrement les enfants des crèches. Un accueil spécifique pour les 0-3 ans et leurs parents est réservé le mardi matin de 9h30 à 11h30.

- +** **Maison de quartier de la Paderne située place Léopold Sédar Senghor - 8, rue Paul Valéry. Contact au 05 61 06 29 10 ou par mail à paderne@mairie-tournefeuille.fr. Horaires d'ouverture : le lundi de 14h à 18h ; du mardi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 18h.**

LA MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE

Dans votre médiathèque municipale, gratuite pour tous, adultes comme enfants, retrouvez des albums pour les 0-3 ans, en français et en langues étrangères (anglais, espagnol, allemand), des livres audio, des CD de musique pour jeunes enfants. Chaque semaine, les crèches et les assistantes maternelles sont accueillies pour des lectures.

La médiathèque organise également des événements spécialement conçus pour les 0-3 ans. Suivez sur mairie-tournefeuille.fr et sur notre page Facebook les dates des prochains Croc'lectures et ateliers d'éveil musical.

- +** **Médiathèque municipale, située au 3, impasse Max Baylac.**
Horaires d'ouverture : mardi, jeudi, vendredi : de 14h à 19h ; mercredi : de 10h à 12h30 et de 14h à 19h ; samedi : de 10h à 17h

L'ÉVEIL À LA CULTURE DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE

Favoriser l'accès à la culture pour tous, y compris les plus jeunes, c'est la politique culturelle menée par la Ville de Tournefeuille : des spectacles toute l'année pour le jeune public, des petits prix pour les petits, l'Éducation Artistique et Culturelle dès le plus jeune âge, un événement culturel annuel, créé en 2023, spécifiquement conçu pour les enfants âgés de 2 ans et demi à 4 ans : le Printemps des tout-petits.

Dans le cadre du Parcours d'Éducation Artistique et Culturel (PEAC) que la municipalité porte, les enfants âgés de 0 à 3 ans bénéficient tout au long de l'année d'interventions d'artistes dans les structures d'accueil de la petite enfance, sous forme de temps de résidence étalés sur plusieurs mois. Les thématiques sont variées : musique, danse, arts plastiques, conte, marionnettes, lecture et illustration, en lien avec le projet de vie de la structure.

200 enfants de 0 à 3 ans participent chaque année à des ateliers d'éveil culturel en crèche

400 enfants de 0 à 3 ans accueillis dans les crèches collectives découvrent la médiathèque municipale, par an

+ Suivez la page Facebook de la Ville de Tournefeuille pour connaître les événements dédiés aux familles, tel que le Printemps des tout-petits (photos des éditions précédentes en p.21).





Nuit de la lecture



Des carnivals



Des fêtes de quartier



Famille en fête



Des spectacles culturels



Le Printemps des tout-petits



**Tournefeuille,
une ville pour les familles
avec des animations
tout au long de l'année**





Avec le soutien de

